



Rentrée septembre 2020

Contact : Catherine PAGENAUD
de préférence par mail : c-pagenaud@ddec72.org
ou 02 43 74 32 30

Consultable en ligne sur le site : ec72.fr : rubrique Enseignants et équipes puis Ecoles puis Informations administratives



LE MANS, décembre 2019

**MOUVEMENT DES MAITRES
DANS LE DEPARTEMENT
rentrée septembre 2020**

*Aux Chefs d'établissement
des écoles primaires et maternelles*



**POUR COMMUNICATION A TOUS LES
ENSEIGNANTS**

Vous voudrez bien lire très attentivement les instructions suivantes qui s'appliquent à **TOUTES LES ECOLES**.

Entre le 10 FEVRIER et le 04 MARS 2020 : concertation avec l'équipe enseignante pour l'organisation prévue des services pour la rentrée 2020.

POUR LE 13 MARS 2020, les enseignants font connaître leur intention de retraite, de cessation de fonction, de mutation, de temps partiel... à leur chef d'établissement.

Une fiche "*Demande de mutation ou de modification de situation dans le diocèse*" est à leur disposition auprès de leur chef d'établissement (voir modèle ci-joint).

Seuls les enseignants ayant rempli cette fiche pour le 13 mars 2020 peuvent participer au mouvement.

POUR LE 20 MARS 2020 : les chefs d'établissement **après réorganisation pédagogique éventuelle** font parvenir à la DDEC la fiche récapitulative des postes vacants et susceptibles d'être vacants : « MOUVEMENT DU PERSONNEL ».

Cette fiche récapitulative est accompagnée des fiches individuelles "*DEMANDE DE MUTATION DANS LE DIOCESE A LA RENTREE 2020*".

MARDI 31 MARS 2020 :

Publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants.

POUR LE MARDI 28 AVRIL 2020 :

Vœux des enseignants concernés par le mouvement.

Avec mes meilleures salutations.

Eric MARTINEZ
Directeur Diocésain



Cachet de l'école.

**DEMANDE DE MUTATION OU
DE MODIFICATION DE SITUATION
DANS LE DIOCESE
à la rentrée de septembre 2020**

NOM : Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :Tél :

Emploi actuel :

est susceptible de quitter son poste à la rentrée de septembre 2020.

MOTIF DE LA DEMANDE : *(préciser s'il s'agit d'une demande de mutation dans le département, d'un départ à la retraite,... d'un arrêt pour disponibilité, pour formation, d'un changement de quotité horaire... etc).*

Fait à le
Signature de l'intéressé(e).

à REMETTRE au CHEF D'ETABLISSEMENT pour le 13 MARS 2020



Pour affichage..... pour affichage.....pour affichage

décembre 2019

**MOUVEMENT DES MAITRES
INTER DIOCESAIN
(HORS DEPARTEMENT / HORS DIOCESE)**

**ATTENTION : pour les mutations hors département / hors diocèse
date limite : 17 JANVIER 2020.**

MUTATION VERS UN AUTRE DIOCESE EN SEPTEMBRE 2020



Les enseignants qui envisagent **une mutation hors Sarthe pour septembre 2020**, devront faire, **AVANT LE 17 JANVIER 2020** leur demande auprès du Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique de la Sarthe, Président de la commission de l'emploi à l'aide d'un document : « **MUTATION INTERDIOCESAINE** » provenant du SGEC. Ce document n'est pas encore disponible, nous le mettrons sur notre site dès réception, vous pourrez aussi le demander par mail à C. Pagenaud : c-pagenaud@ddec72.org

Le Directeur Diocésain de la Sarthe accusera réception (*sous couvert de votre chef d'établissement*) de votre demande et transmettra aux présidents des commissions de l'emploi des diocèses concernés.

Les maîtres conservent leur garantie d'emploi sur leur poste dans la Sarthe tant qu'ils n'ont pas obtenu leur mutation dans le département dans lequel ils sollicitent un emploi.

ATTENTION :

Si vous souhaitez également une mutation dans le département, vous devez suivre la procédure «MOUVEMENT DU PERSONNEL DANS LE DEPARTEMENT ».

Toute information auprès de Catherine PAGENAUD de préférence par mail : c-pagenaud@ddec72.org